

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DRUMMOND

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE SUR LE LOT 6 701 805

DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LE RANG DE LA RIVIÈRE

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle municipale au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à la norme de largeur minimale d'un lot et ainsi donner suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

De permettre, sous certaines conditions, la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 6 701 805 avec une façade de 40,8 mètres au lieu de la norme de 50 mètres.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 20^e jour du mois de mai 2026.


Valérie Aubin, dma

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Valérie Aubin, directrice générale / secrétaire-trésorière, exerçant au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 701 805** aux endroits prévus par le règlement adopté par la municipalité concernant les avis public.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication ce 20^e jour de mai 2026,


Valérie Aubin, dma

Directrice générale et greffière-trésorière